

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF PAR UN TIERS

Prévu à l'article 1.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles.

Inscription facultative visant à recenser les personnes susceptibles de nécessiter une aide ou une intervention en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence

RUBRIQUE 1

Je soussigné(e),

Nom

Prénom.....

Agissant En qualité

- Représentant légal
- Service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile
- Médecin traitant
- Autres : (préciser)

Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres de

NOMPrénom.....

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone :

En qualité de :

- Personne de plus de 65 ans résidant à domicile
- Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail résidant à son domicile
- Adulte handicapé résidant à son domicile

RUBRIQUE 2

M. / Mme / Melle bénéficie de l'intervention :

- D'un service d'aide à domicile :
Contact :
- D'un service de soins infirmiers à domicile
Contact :
- D'un service à domicile :
Contact :

RUBRIQUE 3

Personnes de l'entourage à prévenir en cas d'urgence

Nom et prénom :

Adresse et téléphone :
.....
.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Fait à, le

(signature)

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des Informations nominatives, sont informées que :

1 - Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

2 - Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

3 - En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.

Cette demande doit être adressée au centre communal d'action sociale (CCAS)